

Méthanisation : face aux «dix à quinze projets» prévus dans le Vexin, les élus réclament un encadrement

leparisien.fr/val-d-oise-95/methanisation-face-aux-dix-a-quinze-projets-prevus-dans-le-vexin-les-elus-veulent-fixer-des-limites-16-05-2022-2PKFEGMUC5CTNBDNQXIFAAZVXE.php

16 mai 2022



Par Marie Persidat

Le 16 mai 2022 à 13h01

D'un côté, des agriculteurs qui veulent se diversifier. De l'autre, des élus de territoire qui se posent beaucoup de questions. Plus que jamais la méthanisation fait parler d'elle dans le Vexin. Ce lundi 16 mai, débute une consultation publique dans 21 communes : il s'agit de recueillir l'avis de la population concernant l'épandage des produits qui seront issus de la future unité de méthanisation au Perchay.

Le permis de construire, déposé par trois agriculteurs, est toujours à l'étude en préfecture du Val-d'Oise. Mais depuis quelques mois, la protestation ne fait qu'enfler au sein de la commune du Perchay et alentours. Une pétition en ligne a déjà rassemblé près de 15 800 signatures.

« La totalité du territoire est concernée ! »

Le vent de la contestation a désormais largement dépassé les frontières du village et ses voisins immédiats. Aujourd'hui, c'est tout le territoire du parc qui semble s'interroger. Et les inquiétudes se sont particulièrement exprimées lors de la semaine écoulée, alors

qu'étaient organisées les ultimes concertations dans le cadre de la rédaction de la nouvelle charte du parc naturel régional (PNR) du Vexin.

C'est en effet ce lundi soir que doit être ratifié le texte par l'ensemble des membres. « Le texte que l'on nous a envoyé mentionnait une valeur cible de dix à quinze projets de méthanisation à réaliser (*sur quinze ans*) », s'offusque Grégory Leost, le maire (SE) du Perchay. « Cela voudrait dire que la totalité du territoire est concernée ! Nous demandons que ce chiffre soit retiré. »

Autre point d'achoppement, « il est également écrit que les élus s'engagent à faire la promotion de la méthanisation », poursuit le maire. « Mes collègues maires et moi-même, nous sommes prêts à étudier tous les projets liés à l'énergie, mais pas à en faire la promotion ! D'autre part, nous aimerions que la charte fixe un cadre disant quel projet est acceptable ou pas dans le cadre du PNR. »

Des études d'impact réclamées

La municipalité de Marines a d'ailleurs pris une motion demandant un cadrage de la méthanisation sur le territoire. La même commune a aussi voté fin mars une délibération pour demander à la préfecture de prendre toute une série de mesures comme un passage préalable des projets devant les Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (Cdnps), l'instauration d'une consultation du public avec une enquête publique de quatre semaines, une étude d'impact « complète et rigoureuse » permettant d'analyser les effets des méthaniseurs ou encore une étude des dangers.

Depuis, plusieurs villages ont voté des motions du même type (Avernes, Ableiges, Le Heulme et Le Perchay). Enfin, la communauté de communes Vexin centre a aussi adopté un texte demandant que soient réalisées des études d'impact.

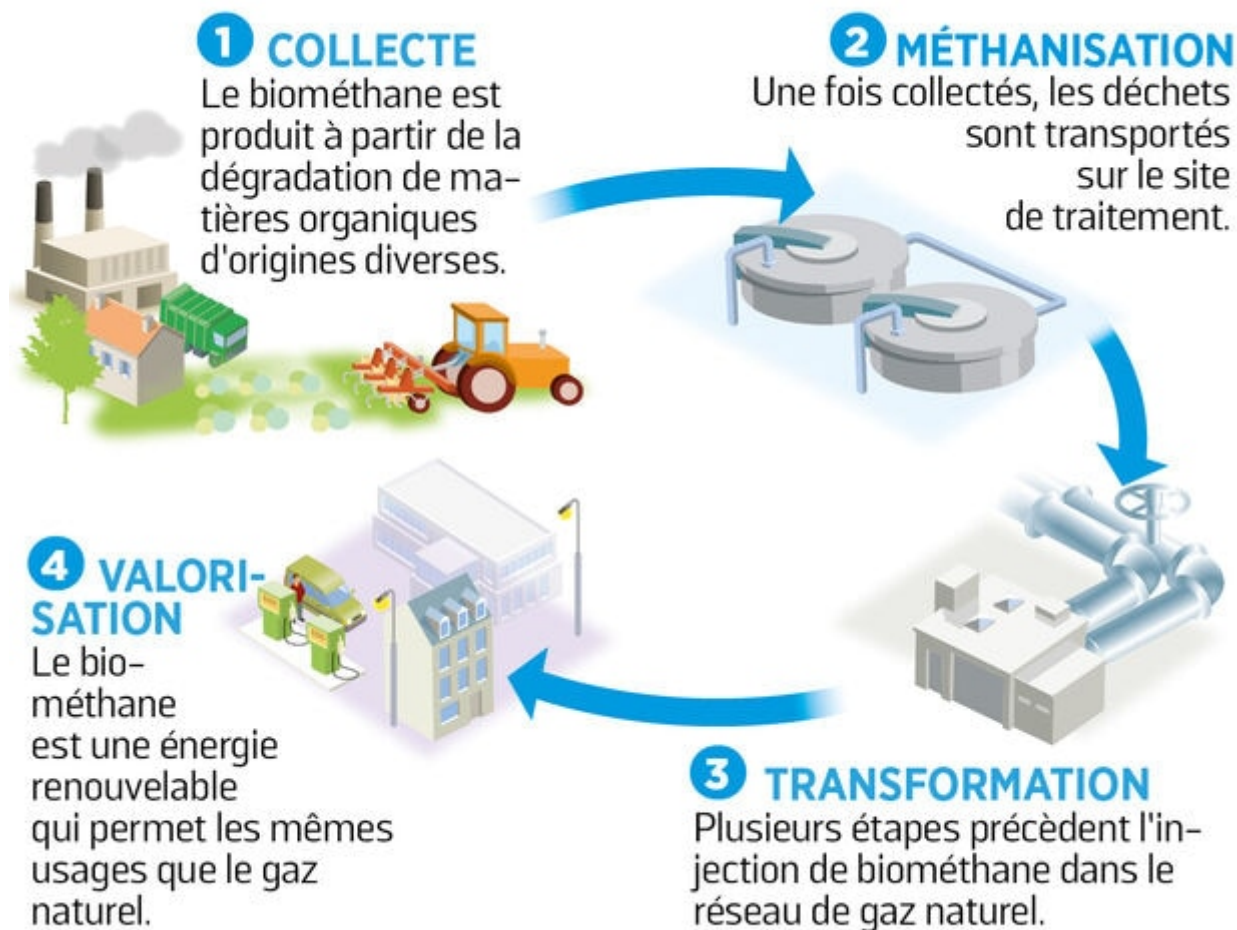
« Nous avons pris en considération les remarques légitimes des élus », déclare le président du PNR Benjamin Demailly. « La méthanisation est un sujet d'actualité car nous avons des porteurs de projets. Mais notre compétence au PNR, c'est l'intégration paysagère. Les impacts sur le trafic routier et autres, cela n'est pas de notre ressort. Tous les projets sont passés à la moulinette dans le cadre des études et consultations de la préfecture. Si une unité sort de terre, c'est parce qu'elle répondra à énormément de garanties. » Le président du PNR admet cependant que le parc doit affiner sa vision de la méthanisation dans les années à venir. « Nous allons devoir donner certaines limites, concernant la taille des unités en particulier. »

Les agriculteurs se veulent rassurants

Si un projet voit le jour, ce devrait d'abord être celui du Perchay, qui est le plus avancé. Ses concepteurs ont bien l'intention de faire de la pédagogie auprès des villages pour les rassurer. Et pour parler en premier lieu de l'épandage puisque c'est le sujet de la consultation qui va s'étaler sur un mois. « Le gros se fera à l'automne, c'est le mieux car à cette époque on peut enfouir le digestat dans la terre au lieu de l'étaler en surface », explique Godefroy Potin et Joris Lerdu deux des trois agriculteurs associés.

Le digestat, qui est un engrais très azoté, peut ainsi nourrir la terre avant l'ensemencement. « Notre projet prévoit une forte capacité de stockage – jusqu'à neuf mois – justement pour que nous puissions épandre au bon moment et pas toute l'année. » Ce digestat sera répandu sur les terres de tous les cultivateurs partenaires qui auront apporté de quoi alimenter l'unité de méthanisation.

Comment marche la méthanisation



SOURCE : GRDF.

LP/INFOGRAPHIE. 27/4/2021.

« Il s'agit à 50 % de culture intermédiaire à vocation énergétique comme du seigle ou de l'escourgeon, que nous intercalons entre nos autres cultures, cela ne prend pas la place du blé ou du maïs », détaillent les professionnels. Quant aux odeurs craintes par certains, elles sont « très légères », assurent-ils. Rien à voir avec les effluves nauséabonds des fientes de poules par exemple. « Les mauvaises odeurs sont dues à ce qui est soufré. Or, nous le récupérons le gaz. »

Pas sûr que ces éléments convainquent tous les villages. À Sagy par exemple, on s'est déjà prononcé sur l'épandage en lien avec un projet de méthaniseur implanté à Tessancourt-sur-Aubette (Yvelines). Et la municipalité a donné un avis négatif. « Certaines parcelles concernées se trouvaient en bordure d'un espace naturel sensible », explique le maire (DVD) Guy Paris. « Nous avons voulu protéger les milieux humides et aussi la nappe phréatique à d'autres endroits. »

Et les élus ne sont pas les seuls inquiets. Le collectif d'habitants Vexin Demain appelle à manifester ce lundi soir au siège du PNR à Théméricourt, à l'occasion de l'adoption du texte de la nouvelle charte du parc.